

CGV 2026 Amakka Yoga Studio

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente d'abonnements annuels, de cartes cours et cours à l'unité proposés par Amakka Yoga Gaillac.

2. Prix

Les prix des abonnements, cartes et cours à l'unité sont indiqués en euros et sont valables au moment de la commande. Les prix peuvent être révisés à la hausse en fonction des coûts de fonctionnement et des conditions du marché. Toute modification de prix sera notifiée aux clients avec un préavis raisonnable.

3. Validité des cartes et abonnements:

Les forfaits de cours (avec carte ou abonnement) doivent être utilisés dans la période de validité indiquée au moment de l'achat. Tout cours non utilisé dans cette période sera perdu, sauf en cas de présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de suivre les cours.

4. Annulation/Report de cours :

Tout cours peut être annulé sans frais jusqu'à 24 heures avant l'heure prévue du cours. Si l'annulation intervient moins de 12 heures avant le cours, celui-ci sera considéré comme dû et ne pourra pas être reporté ou remboursé.

En cas d'impossibilité de suivre les cours pour des raisons médicales, le client doit fournir un certificat médical. Les cours non utilisés pourront être reportés ou remboursés, selon les conditions définies au point 5.

5. Report cours non utilisé :

Seuls les cours non consommés pour raison médical et justifié par un certificat médical feront l'objet d'un report. Celui-ci sera de maximum un mois après la fin de la validité de l'abonnement ou de la carte.

6. Abonnements :

Les abonnements sont payables en 11 mensualités, réparties sur une période de 11 mois consécutifs. Le paiement s'effectue par virement bancaire mensuel. Aucun remboursement partiel ou total ne sera effectué en cas de résiliation anticipée de l'abonnement. Chaque abonnement fait l'objet d'un contrat rédigé spécifiquement, détaillant les droits et obligations de chaque partie.

7. Retards de Paiement :

Tout retard de paiement entraînera des sanctions financières sous forme de pénalités de retard. Ces pénalités seront calculées sur la base d'un taux d'intérêt fixe 10%, conformément à la législation en vigueur.

8. Modalités de Paiement :

Le paiement des cartes, des abonnements ou cours à l'unité peut être effectué par virement bancaire, espèce ou tout autre moyen de paiement accepté par Amakka Yoga Studio. Une facture sera délivrée sur demande.

9. Responsabilité :

Amakka Yoga Studio ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des prestations en cas de force majeure ou de fait imputable au client.

Amakka Yoga Studio décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure survenant pendant les cours. Les clients sont invités à souscrire une assurance personnelle couvrant les risques liés à la pratique du Yoga et du Yoga Aérien.

10. Respect du Matériel

Le matériel prêté par Amakka Yoga Studio, y compris les briques, tapis et accessoires de Yoga Aérien, doit être utilisé avec soin et respect. Tout dommage ou perte de matériel dû à une utilisation inappropriée ou négligente sera facturé au client. En cas de non-respect des règles de respect du matériel, Amakka Yoga Studio se réserve le droit de prendre des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive des cours, sans préjudice de toute action en réparation des dommages subis.

Il est strictement interdit de porter des bijoux, bracelets ou montres pendant les cours, car ceux-ci peuvent endommager les tissus et le matériel. Tout matériel prêté fera l'objet d'une désinfection après son utilisation avec des produits fournis par le studio.

11. Litiges :

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>
Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de la ville d'Albi.

12. Modification des CGV

Amakka Yoga se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications seront portées à la connaissance des clients par tout moyen approprié.